



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

ASSOCIATION « LE FESTIN »

21, rue Eugène Delacroix
94 410 Saint-Maurice

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2024**

Aux membres de l'Association « LE FESTIN »
21, rue Eugène Delacroix
94 410 Saint-Maurice

Aux membres de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « LE FESTIN » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juin 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Faits significatifs de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

1

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la traduction comptable de la subvention notifiée par la DRAC et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

J'ai effectué des contrôles approfondis sur la correcte affectation de la subvention reçue par l'association au regard de leur objet défini dans le cadre de la convention annuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 30 juin 2025



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Annexe : description détaillé des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non -détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le : 31/12/2024			31/12/2023	
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31					
		Frais de recherche et de développement						
		Donations temporaires d'usufruit						
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains						
		Constructions						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		28 780	28 305	475	1 084	
		Immobilisations corporelles en-cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes							
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
	Participations et créances rattachées							
	Autres titres immobilisés							
		Prêts						
		Autres immobilisations financières	1 022		1 022	1 022		
		Total (I)	29 802	28 305	1 497	2 106		
		ACTIF CIRCULANT	Stoc s en cours	32				
CRÉANCES	34		Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 599		5 599	15 909	
			Créances reçues par legs ou donations					
			Autres créances	20 804		20 804	18 719	
DIVERS	35	V.M.P						
		Instruments de trésorerie						
		Disponibilités	113 802		113 802	19 955		
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance	36					
		Total (II)		140 205		140 205	54 583	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	36					
		Primes de remboursement des emprunts (IV)						
		Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I à V)			170 007	28 305	141 702	56 689		

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissements		-16 181	-27 484
	Provisions réglementées		6 639	11 304
	Situation nette (sous total)		-9 542	-16 181
	Total (I)		-9 542	-16 181
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		60 073	
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 857	
	Dettes des legs ou donations	43		5 591
	Dettes fiscales et sociales		10 994	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			12 123
	Autres dettes		40 068	
	Instruments de trésorerie			40 155
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	27 251	15 000
	Total (IV)		151 243	72 869
Ecarts	de conversion passif (V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		141 702	56 689

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		95 593	194 150
Ventes de prestations de service (dont parrainages 36 261)			
Produits de tiers financeurs		115 502	182 749
Concours publics et subventions d'exploitation			27 006
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			335
Ressources liées à la générosité du public		133	
Dons manuels	50		
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Autres		1 535	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés		7	
Autres produits			
Total des produits d'exploitation (I)		212 770	404 240
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		63 902	90 203
Salaires et traitements	51		
Charges sociales		1 945	4 050
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		77 679	189 590
Dotations aux provisions		34 947	76 517
Reports en fonds dédiés		610 28	520 31
Autres charges		046	446
Total des charges d'exploitation (II)		207 129	392 326
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		5 640	11 914
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	53		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)			
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		73	
Intérêts et charges assimilées	54		
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)		73	
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-73	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		5 567	11 914

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	294	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)		294	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	7 466	610
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)		7 466	610
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-7 173	-610
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58	-8 245	
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+V)		213 063	404 240
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		206 424	392 936
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			6 639	11 304
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits	Bénévolats			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	Total			
Charges	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole			
	Prestations en nature			
	Total			

Annexe

Présentation de l'entreprise

L'association LE FESTIN est une compagnie de théâtre fondée par Anne-Laure LIEGEOIS en 1992 et elle a pour but de :

- de créer et de présenter des spectacles et des événements théâtraux en différents lieux et pour tous publics ;
- l'étude, la recherche, la diffusion et l'échange de moyens de communication dans le domaine théâtral, leurs applications en spectacle et à l'enseignement, et la publication de ces travaux;
- la participation à l'éducation permanente, sous forme de débats, démonstrations, stages et ateliers.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

Le principal subventionneur de l'association est le Ministère de la Culture.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 141 702 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 6 639 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 10 - Faits caractéristiques

- L'année 2024 est marquée par la création de "Phèdre".
- L'association a soucrit deux emprunts pour un total de 60 000 euros.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectués conformément au règlement ANC 2018-06.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1°) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoire, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| - Matériel industriel | 1 à 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau, informatique | 3 ans |

2°) Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3°) Disponibilité :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4°) Contributions volontaires en nature :

Il n'y a pas de contributions volontaires en nature dans l'association.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Modification de présentation ou d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	70 204		41 423	28 780
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées	70 204		41 423	28 780
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total				
Total général	1 022			1 022
	1 022			1 022
	71 226		41 423	29 802

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				

Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	69 119	609	41 423	28 305
Total général	69 119	609	41 423	28 305
	69 119	609	41 423	28 305

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 70 204	+ 69 119	+ 1
Réévaluation de l'exercice	+		+ 084
Investissements de l'exercice	+		+ 609
Dotation de l'exercice		+ 609	-
Cessions ou mises hors service	- 41 423	- 41 423	-
Valeur en fin d'exercice	= 28 781	= 28 305	= 475

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 1
Acquisitions	+ 022
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= 1 022

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	1 022
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	1 022

Note 40 - Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-27 484	11 304			-16 181
Excédent ou déficit de l'exercice	11 304	-11 304	6 639		6 639
Situation nette	-16 181	0	6 639	0	-9 542
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-16 181	0	6 639	0	-9 542

Note 43 - Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit		60 000		60 000
Emprunts divers				
Total		60 000		60 000

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	60 073	15 865	44 208	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	60 073	15 865	44 208	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA			27 251		
		Total	27 251		

Note 50 - Produits d'exploitation

Concours publics et subventions:

L'association a perçu les subventions suivantes au cours l'exercice:

- Ministère de la Culture: 110 000 euros
- FONPEPS: 3 514 euros
- JTN: 840 euros
- Ecole de la Comédie St Etienne: 1 149 euros

Note 60 - Autres informations

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FNP	10 724
ICNE Emprunts	73
Total	10 797

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 022		1 022
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 599	5 599	
Autres créances	20 804	20 804	
Totaux	27 425	26 403	1 022

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	60	15	44 208	
Emprunts et dettes Ets de crédits	073	865		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	12		
Dettes des legs ou donations	857	857		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	10		
Autres dettes	994	994		
Instruments de trésorerie	40	40		
Produits constatés d'avance	068	068		
	27	27		
	251	251		
Total	151 243	107 035	44 208	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges					
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations	1 535		1 535	